

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité :

QU'à la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le lundi 8 juin 2020 à 19 h 30, par vidéoconférence, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020 portant le numéro 2020-033, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure pour le 137, rue Sainte-Catherine sera soumise à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir la publication du présent avis.

DEMANDE 2020-01

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2020-01 : 3 766 152 du cadastre du Québec – 137, rue Sainte Catherine – visant à permettre la construction de classes temporaires visant à accueillir des élèves à l'école secondaire Soulanges.

La demande de dérogation mineure vise l'immeuble situé au 137, rue Sainte Catherine. Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires à l'adresse courriel suivante : info@stpolycarpe.ca, si elles en manifestent le désir.

QUE cette demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 14^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt.



Éric Lachapelle
Directeur général et Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 mai 2020, entre 17 et 18 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mai 2020.



Éric Lachapelle
Directeur général et Secrétaire-trésorier